



FICHE D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION RESTAURATION & GARDERIE PERISCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

La commune de St Roch met à disposition des enfants de l'école un service de restauration et de garderie fonctionnant en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'accueil des enfants est assuré par du personnel municipal, de 7 h 20 à 8 h 20, de 12h à 14h et de 16 h 30 à 18 h 30.

Ce document est à remplir (Information/droit à l'image/signature) même si votre enfant n'est inscrit ni à la cantine ni à la garderie au cas où la Mairie ait besoin de vous contacter.

INFORMATIONS

NOM DE FAMILLE DE L'ENFANT :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Accompagnement d'une auxiliaire de vie scolaire : Oui Non

Pathologie connue à ce jour :

Allergies :

**Dans le cas d'une allergie alimentaire, votre enfant doit obligatoirement faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avant son accueil au restaurant scolaire. La demande doit être formulée auprès du Directeur d'école. A défaut de ce document, l'enfant ne pourra pas être accepté au restaurant scolaire.*

Médecin de famille :

N° de téléphone :

Compagnie Assurance scolaire ou responsabilité civile :

N° de police :

Merci de joindre une attestation de responsabilité civile.

MERE DE L'ENFANT		PERE DE L'ENFANT	
NOM :	Prénom :	NOM :	Prénom :
Adresse :		Adresse :	
CP :	Ville :	CP :	Ville :
Tél portable :		Tél portable :	
Tél travail :		Tél travail :	
Tél domicile :		Tél domicile :	
Adresse mail :		Adresse mail :	
Situation familiale : Parent isolé <input type="checkbox"/> Mariés, vie marital PACS <input type="checkbox"/> Divorcés/Séparés <input type="checkbox"/> Veuf/veuve <input type="checkbox"/>			

Toute modification (adresse, tél, situation familiale ou autre, survenant durant l'année scolaire, doit être obligatoirement signalée en mairie.

Les échanges avec la mairie se feront via l'adresse mail : cantine-garderie@mairiesaintroch.fr

AUTORISATIONS

1. Autorisation en cas d'accident – A SIGNER OBLIGATOIREMENT- à défaut, l'enfant ne sera accepté ni à la cantine ni à la garderie (cf. règlements)

Je (nous) soussigné(s) tuteur(s) légal(aux) de donne(ons) l'autorisation en cas d'extrême urgence, nécessitant une intervention immédiate de soigner, opérer mon (notre) enfant et de pratiquer les anesthésies générales ou locales nécessaires pour ses soins durant l'hospitalisation.

2. Autorisation de droit à l'image (Rayer si refus) : Je (nous) soussigné(s) tuteur(s) légal(aux), autorise(ons) mon(notre) enfant..... à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo effectué pour la municipalité de St Roch. Je(nous) autorise(ons) l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions de la Mairie de st Roch, dans le cadre de ses actions pédagogiques et de communication institutionnelle, pour une durée indéterminée.

3. Autorisation donnée à une autre personne : pour venir chercher l'enfant (deux choix possibles)

• NOM

Prénom

Lien avec l'enfant

Tél portable

Tél fixe :

• NOM

Prénom

Lien avec l'enfant

Tél portable

Tél fixe :

A St Roch, le

Nom, prénom

Signature,



RESTAURATION SCOLAIRE

<p>La facturation se fait au nombre réel de repas consommés. (voir règlement intérieur pour les jours de carence et d'absence)</p> <p>L'inscription à la restauration scolaire est annuelle.</p>	Prix du repas par enfant	Repas occasionnel		Allergie/PAI
	4,85 €	Enfant inscrit pour un jour occasionnel	5,40 €	- Repas normal si accord du prestataire : tarification normale - Plateau Repas NATAMA : Tarification et règlement sur le site NATAMA. - Panier repas fourni par la famille : 2,20€/jour
		Enfant non inscrit pour un jour occasionnel	6,60 €	

- Mon enfant a un PAI Je choisis de commander les plateaux repas NATAMA pour mon enfant qui a un PAI (faisant l'objet d'une facturation à part)
- Je choisis d'apporter le panier repas de mon enfant qui a un PAI

LE CHOIX DES JOURS EST FIXE ET LES JOURS CHOISIS SERONT AUTOMATIQUEMENT FACTURES

Mon enfant mange à la cantine : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Je soussigné demande l'inscription de l'enfant sus-désigné au service de restauration scolaire. J'atteste la véracité des renseignements fournis ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, dont un exemplaire m'a été remis et que je peux également télécharger sur le site internet de la commune, et j'y adhère sans réserve.

A St Roch, le

Nom, prénom

Signature,

ACCUEIL PERISCOLAIRE

- **TARIF : à la demi-heure : 1,50€ - toute demi-heure entamée est due. Au-delà de 18h30 : 5,75€.**

JOURS DE FREQUENTATION

JOUR	MATIN		SOIR		JOUR	MATIN		SOIR	
LUNDI	de	à	de	à	MARDI	de	à	de	à
JEUDI	de	à	de	à	VENDREDI	de	à	de	à

Je soussigné demande l'inscription de l'enfant sus-désigné au service d'accueil périscolaire. J'atteste la véracité des renseignements fournis ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, dont un exemplaire m'a été remis et que je peux également télécharger sur le site internet de la commune, et j'y adhère sans réserve.

A St Roch, le

Nom, prénom

Signature,

A réception de la facture mensuelle regroupant cantine et garderie, le règlement se fera par prélèvement, directement auprès de la Trésorerie de Joué-lès-Tours, par virement ou par CB sur le site des Impôts. Si vous optez pour le prélèvement merci de joindre un RIB et le mandat de prélèvement téléchargeable à votre fiche d'inscription.

Si vous adhérez déjà au prélèvement, merci de préciser si vous souhaitez le maintenir : OUI NON

Aucun règlement ne sera accepté dans la boîte aux lettres de l'école, de la Mairie ou ne doit être donné au personnel de la Mairie.